



ACCORD CONCLU !

Considérant de nouvelles avancées dans les propositions de la Direction et des précisions importantes sur le projet d'accord proposé à la signature, la **délégation CFTC** convient d'apporter sa signature et de rendre cet accord majoritaire.

Un accord qui :

- **Renforce les mesures de la mobilité interne en augmentant la période de maintien de salaire** : mis bout à bout - après la période d'adaptation et la période de maintien de salaire portée ainsi jusqu'à 24 mois selon l'ancienneté avant l'enclenchement de l'indemnité temporaire de dégressivité, avec les mesures complémentaires d'aides à la mobilité, de prime de mobilité interne portée à 4500€, l'écart à la grille conservée pour les dégrillés – **la délégation CFTC** note un véritable encouragement au maintien des salariés dans l'Entreprise et limiter ainsi les licenciements.
- **Précise et adapte la substitution entre salariés des 3 sociétés de services d'appuis**, aux conditions du plan pour les salariés qui s'engageraient ainsi volontairement.
- **Accorde une prime exceptionnelle de 2000 €** au profit de chaque salarié qui fera l'objet d'un transfert automatique de son contrat de travail auprès d'un repreneur (ce qui est déjà le cas pour les magasins My Auchan Paris et Woippy) : une petite prime « d'au revoir » appréciable.

Que devient la procédure de contrôle de la DREETS ?

A priori ou à postériori de la fin de la procédure de consultation du CCSE de l'exploitation et CSE ARI / OIA / UES ARS-ARA qui se tiendra dans les prochaines semaines, **le contrôle règlementaire de la DREETS** s'effectue quand même. Les observations et/ou recommandations attendues seront particulièrement scrutées et engageront les parties prenantes.

Pour la **CFTC AUCHAN**, il est temps d'avancer. Trop de salariés sont inquiets, bousculés dans leurs vies et celles de leurs proches.

De belles mesures d'accompagnement pour les départs volontaires, de mesures d'âges très favorables pour les plus anciens, de maintien dans l'entreprise appréciables, de congés de reclassement accompagnés et soutenus (formations, aide à la création d'entreprise, durée allongée, allocation à 75% du brut moyen, monétisation du congé de reclassement restant) permettent de croire à un engagement sincère de l'Entreprise à réussir ce PSE douloureux.

Et pour la **CFTC AUCHAN**, l'attention reste forte pour les 50000 salariés « restants » dont les conditions de travail et la restructuration de l'Entreprise ne manqueront pas d'être éprouvantes.